

*Ville de
Rosporden*



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
23 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL

TABLE DES MATIERES

OBJET 1.	DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
OBJET 2.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023	4
OBJET 3.	MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023 : DATE D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION FIXEE AU 1er MARS 2024 AU LIEU DU 1er FEVRIER 2024	4

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Rosporden, légalement convoqué le 17 courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Maire.

Etaient présents :

Pierre BANIEL, Djelloul BENHENNI, Claude COCHENNEC, Stéphane FAVIER, Laurence FLATTÉ, Bernard FRENAY, Alexandra GOURLET, Michel GUERNALEC, Marie-Madeleine LE BIHAN, Jean-Michel LE BRETON, Guénoé LE FESSON, Éric LE GUELEC, Michel LOUSSOUARN, Denis MAO, Christine MASSUYEAU, Marine MICOUT-PICARD, Isabelle MOREAU, Véronique MOREAU-PETIT, François NIOCHE, Jacques RANNOU, Anita RICHARD.

Absents ou excusés :

Jean-Marie CLOAREC (proc. à Jacques RANNOU), Énora DÉsirÉ (proc. à Aude MARSAULT), Marie-Thérèse JAMET (proc. à Michel GUERNALEC), Karen LE MOAL (proc. à Laurence FLATTÉ), Jean-Michel PROTAT (proc. à Michel LOUSSOUARN), Gwendal SALEUN (proc. à Marine MICOUT-PICARD).

Absent :

Quentin RANNOU

Arrivée en cours :

Aude MARSAULT

- 1- Monsieur Michel GUERNALEC a été nommé secrétaire de séance.
-

OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Monsieur Michel GUERNALEC a été nommé secrétaire de séance.

OBJET 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

LE VOTE			
Présents	21	Exprimés	26
Pouvoirs	5	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

OBJET 3. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023 : DATE D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION FIXEE AU 1er MARS 2024 AU LIEU DU 1er FEVRIER 2024

RAPPORTEUR : Marine MICOUT-PICARD

- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 décembre 2023 ;
- Vu l'examen en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 5 décembre 2023 ;
- Vu la délibération favorable du Conseil d'Administration du CCAS du 4 décembre 2023 pour les agents du CCAS (hors EHPAD) ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 portant que l'adhésion au service commun des Ressources Humaines de CCA ;

Le Conseil Municipal de Rosporden avait délibéré le 12 décembre 2023 à l'unanimité pour adhérer au service commun des ressources humaines de CCA.

La date prévue initialement était le 1^{er} février 2024.

Cette date doit être repoussée au 1^{er} mars 2024 pour deux raisons :

- 1) Une raison technique : l'assistante Ressources Humaines quitte ses fonctions le 19 février 2024 afin d'intégrer une autre commune par une mutation. Un report d'un mois permet d'éviter de procéder à une mutation vers CCA avant de procéder à une autre mutation vers sa collectivité de destination dans le même mois.
- 2) Le Conseil communautaire délibérera sur l'adhésion de Rosporden lors de sa séance du 8 février 2024

Monsieur Pierre BANIEL demande comme la fois précédente, si le transfert au sein de CCA de l'actuelle responsable est acté. Il ajoute qu'il est bien précisé, que le personnel est transféré systématiquement.

En principe, il s'agit de la législation précise Monsieur le Maire, mais il convient d'attendre la position de CCA.

Monsieur Pierre BANIEL conclut en ajoutant : "Je comprends, mais logiquement ce genre de problème peut se régler différemment, par un tete à tete ou un entretien, mais il y a toujours des solutions."

Monsieur le Maire indique qu'il ne fera pas d'autres commentaires et qu'il convient de laisser la procédure se dérouler.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion au service commun de gestion des ressources humaines de CCA à la date du 1er mars 2024 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

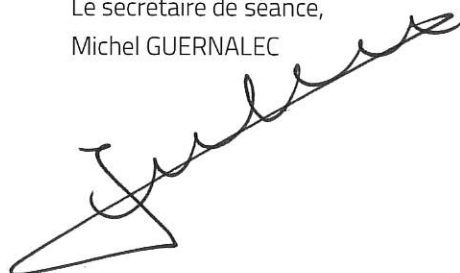
Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	22	Exprimés	28
Pouvoirs	6	Voix pour	27
Total	28	Voix contre	
		Abstentions	1

Arrivée de Madame Aude MARSAULT à 18h40 (a participé au vote).

Abstention de Monsieur Pierre BANIEL.

Le secrétaire de séance,
Michel GUERNALEC



Le Maire,
Michel LOUSSOUARN

